

Saison 2022/2023

# CHAMPIONNAT DE BRETAGNE FUTSAL

## TABLE DES MATIERES

---

Article 1	Titre.....	2
Article 2	Commission d'organisation. ....	2
Article 3	Engagements. ....	2
Article 4	Système de l'épreuve.....	2
Article 5	Calendrier et horaires des rencontres.....	2
Article 6	Salles. ....	3
Article 7	Qualification et licences. ....	3
Article 8	Montées et descentes Fin de saison. ....	3
Article 9	Arbitrage. ....	3
Article 10	Dispositions générales. ....	4

---

## Article 1 Titre

---

La LBF organise sur son territoire une épreuve régionale intitulée Championnat de Bretagne Futsal. Cette épreuve est ouverte à tous les clubs Bretons affiliés à la Fédération Française de Football.

---

## Article 2 Commission d'organisation.

---

La commission régionale développement et animation des pratiques est chargée de la gestion de la compétition et jugera les réserves et réclamations en 1ère instance.

---

## Article 3 Engagements.

---

Les engagements doivent parvenir à la ligue de Bretagne avant le 30 juin.

Les clubs saisissent leur engagement via Foot club

Les droits d'engagements sont fixés par le comité de direction de la ligue et figurent en annexe 2 des règlements LBF

---

## Article 4 Système de l'épreuve.

---

**Le championnat régional futsal se dispute en 2 phases :**

### 1ère phase :

**Championnat R1 Futsal** par matchs A/R soit 10 journées.

Composé ainsi

- Les équipes classées de 1<sup>ère</sup> à 6<sup>ème</sup> du groupe R1 phase2 - 2021/2022
- Les équipes classées 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> de R1 en fin de 1<sup>ère</sup> phase seront rétrogradées en R2 pour la 2<sup>ème</sup> phase

**Championnat R2 Futsal** par matchs A/R soit 10 journées.

- 2 groupes géographique composés des équipes classées de 1 à 6 du championnat R2 2<sup>ème</sup> phase de la saison précédente et les 2 équipes reléguées de R1 2<sup>ème</sup> phase de la saison précédente plus les 4 équipes classées 1<sup>ère</sup> de leur championnat Départemental ou leur suivant immédiat en cas d'impossibilité d'accéder. (1 accession par District)
- Les équipes classées 1<sup>ère</sup> de chaque poule R2 à la fin de la 1<sup>ère</sup> phase accéderont en R1 pour la seconde phase,
- En cas d'impossibilité d'accéder de l'équipe classée 1<sup>ère</sup>, elle sera remplacée par la première équipe suivant au classement.

### 2ème phase :

**Championnat R1 Futsal** : 6 équipes par matches Aller/Retour soit 10 journées.

Composé ainsi :

- Les équipes classées de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> place
- Les équipes classées 1<sup>ère</sup> de chaque groupe R2.

**Championnat R2 Futsal** : 2 groupes de 6 équipes par match Aller/Retour soit 10 journées.

Composé ainsi

- Les équipes classées de la 2<sup>ème</sup> à la 6<sup>ème</sup> place
- Les 2 équipes reléguées de R1.

---

## Article 5 Calendrier et horaires des rencontres.

---

Le championnat R1 et R2 se jouera par matches A/R.

Les matches du championnat régional Futsal se disputeront en 2x20 minutes avec décompte de temps.

- **Jours des rencontres.**

- . Les matches se dérouleront le jeudi, vendredi ou samedi soir dans la plage horaire 19h/21h30.
- . Les clubs doivent avant le début de la compétition fixer le jour et heure des rencontres à domicile.

Toutes modifications à ces jours et heures fixées en début de saison devront être réalisées à minima 5 jours avant la rencontre avec accord du club adverse.

Rappel : un effectif insuffisant n'est pas un motif de report de match.

- **Organisation.**

Le chronomètre électronique est obligatoire. A défaut une amende fixée en [annexe 2](#) sera appliquée.

---

#### **Article 6 Salles.**

Les équipes évoluant dans le championnat Régional Futsal R1 et R2 doivent avoir une salle homologuée (conformément à la loi 1 des lois du jeu Futsal Senior).

Des dérogations pouvant être accordées par la commission de gestion du championnat. Si un club ne dispose pas de salle le match pourra se disputer chez l'adversaire, après accord écrit des 2 clubs, ce déplacement supplémentaire ne pouvant donner droit à frais de déplacement.

---

#### **Article 7 Qualification et licences.**

Conformément aux règlements de la LBF Les joueurs participant doivent être titulaires d'une licence futsal au nom du club engagé.

Le nombre de joueurs titulaires d'une Double Licence pouvant être inscrit sur la feuille de match dans le championnat Régional Futsal R1 est de 6 et de 8 en R2.

Rappel pour la phase de qualification à la D2 nationale Futsal, le nombre de DL est limité à 4. Le nombre maximum de mutés inscrits sur une feuille de match est fixé à 4.

---

#### **Article 8 Montées et descentes Fin de saison.**

A la fin de la seconde phase l'équipe classée première de R1 sera proposée par la Ligue de Bretagne pour disputer les barrages d'accèsion au championnat National de division 2 Futsal. Les équipes classées 5ème et 6ème de R1 seront rétrogradées en R2 pour la saison 2023/2024. Les autres équipes du championnat R1 phase 2 sont reversées dans le championnat R1 pour la saison 2023/2024.

Les équipes classées 1ère de chaque groupe R2 accéderont à la R1 pour la saison 2023/2024. En cas d'impossibilité d'accéder de l'équipe classée 1° elle sera remplacée par la première équipe suivant au classement.

Les équipes classées 5ème et 6ème de chaque groupe du championnat R2 seront reléguées en district.

---

#### **Article 9 Arbitrage.**

Deux arbitres seront désignés par la CRA. En cas d'absence du ou des arbitres, il sera fait appel à un ou des arbitres présents et à défaut à un ou des membres licenciés des deux équipes en présence.

En aucun cas, l'absence d'arbitre n'est un motif de report de match.

Les frais d'arbitrage seront portés aux comptes des clubs avec prélèvements réguliers en cours de saison..

---

**Article 10**    **Dispositions générales.**

---

Les cas non prévus seront tranchés par la commission gérant la compétition et en dernier ressort par le Comité Directeur de la Ligue de Bretagne.

Les faits disciplinaires seront jugés en 1ère instance par la commission de discipline de la LBF.